

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE
NATURA 2000
« HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE EN
AMONT DE PONS ET AFFLUENTS »**

Phase 3 : Définition des actions

Groupes de travail « loisirs »

Liste des participants

Monsieur Yves GUENOUX, Maire d'Allas Champagne et Président Syndicat du Trèfle
Monsieur Guy GEAY, Maire de Chaunac
Monsieur Gérard CHARLASSIER, Maire de Neuillac
Madame Annie PAVIE, Mairie de Pons
Monsieur Lionel BARRE, Conseiller Municipal de Saint Médard
Monsieur Pierre-Jean RAVET, Président du SIAH Seugne Amont et Pharaon
Monsieur Alain MARIAU, Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Agricoles
Monsieur Guy MONJOU, Administrateur Fédération départementale des chasseurs de la Charente
Monsieur Gilles BRICHET, Fédération Départementale pour la Pêche et le milieu aquatique de la Charente-Maritime
Monsieur Jean-Michel SOGUES, Seugne Aventures
Monsieur Claude HERBAULT, Seugne Aventures
Monsieur Jean-François PERRIER, Maire de Bran
Madame Claire ESPINOSA, Conseillère Clion sur Seugne
Monsieur Claude MARTIAL, Maire de Saint-Germain de Lusignan
Monsieur J. LENOIR-BALLANGER, Mairie de Saint-Sigismond de Clermont
Madame Claudine SIDERAIOS, adjointe au Maire de Barbezieux Saint-Hilaire
Monsieur René MICHONNEAU, SIAEP Baignes Sainte Radégonde
Monsieur Bernard BORDERON, AAPPMA le Pêcheur Barbezilien
Monsieur Daniel RENOULLEAU, Commune d'Avy et Fédération départementale de chasse 17
Madame Anne-Marie BLAIS, Maire de Vanzac
Mme Estelle Kerbirou, Conseil Général de Charente-Maritime
M. Philippe Menard, Atelier BKM.

Fiche n°1
ACTIVITES HALIEUTIQUES

Destinataires : AAPPMA, Fédération départementale de pêche et protection des milieux aquatiques

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

H91F0 : Forêt mixte de chênes, d'ormes et frênes des grands fleuves

H91E0 : Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)



Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes (22.431)

Communautés flottantes des eaux peu profondes (22.432)

Formations riveraines de saules (44.1)

Phragmitaies (53.11)

Lit des rivières (24.1)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)

E1355 : Loutre

E1096 : Lamproie de Planer

E1163 : Chabot



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Informer la structure animatrice, **en complément des autres destinataires (DDTM...)**, des aménagements halieutiques mis en place ou des opérations d'entretien réalisés sur les cours d'eau et leurs berges dont j'assume la gestion piscicole.
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
2. Informer mes adhérents sur les enjeux biologiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient éventuellement de prendre dans le cadre de leur pratique, **par exemple lors de la délivrance des cartes de pêche (marche dans l'eau, préservation d'espèces...)**.
Point de contrôle : vérification des différents supports d'information et de formation.
3. Informer mes adhérents sur les précautions à prendre concernant les bandes enherbées **le long des cours d'eau du domaine privé** (pas de circulation automobile, respect de la propreté des lieux...)
Point de contrôle : vérification de l'information faite.

RECOMMANDATIONS :

1. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire, des dégradations ou dysfonctionnements constatés.
2. **Signaler la présence d'espèces envahissantes à la structure animatrice.**

- ~~3. Ne pas favoriser les interventions susceptibles de porter atteinte aux caractéristiques hydrauliques et physico-chimiques de la Seugne et de ses affluents.~~
- ~~4. Conserver une partie des embâcles et des atterrissements.~~

Fiche n°2
**ACTIVITES CYNEGETIQUES ET REGULATION DES ESPECES CLASSEES
NUISIBLES**

Destinataires : Fédération départementale des chasseurs, Associations communales de chasse agréées, FDGDON, Associations de piégeurs agréés

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

Tous

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques (garences, volières anglaises...) mis en place sur le territoire dont j'assure la gestion et l'aménagement, et des opérations d'entretien réalisées.
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
2. Informer mes adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et les précautions d'usage à respecter dans le cadre de leur pratique.
Point de contrôle : vérification des différents supports d'informations.
3. Transmettre une copie de ma déclaration annuelle de piégeage et de mon bilan annuel de piégeage à la structure compétente (Association des Piégeurs Agréés de Charente/Charente-Maritime) pour contribuer au recensement et à la synthèse des opérations de piégeage à l'échelle départementale.
Point de contrôle : contrôle du bon envoi des documents.

RECOMMANDATIONS :

1. Mener une réflexion sur l'emplacement des réserves de chasse (réseau interconnecté de réserves de chasse, constitution de corridors écologiques dans le cadre de la Trame verte et bleue).
2. Développer les dispositifs favorisant la faune sauvage (haies, jachères environnement et faune sauvage).
3. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire (notamment Loure et Vison d'Europe), des dégradations ou dysfonctionnements constatés.
4. Encourager l'obtention de l'agrément des piégeurs et encourager les piégeurs à la participation à des campagnes de piégeage collectif.
5. Signaler la présence d'espèces envahissantes à la structure animatrice.

Remarques du groupe de travail :

- la coordination des opérations de piégeage est primordiale pour assurer leur efficacité
- la Politique Agricole Commune ne rend plus obligatoire l'instauration de jachères, ce qui limite aujourd'hui fortement le maintien et le développement des jachères

Destinataires : Fédération départementale de randonnée pédestre, Associations locales de randonneurs

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

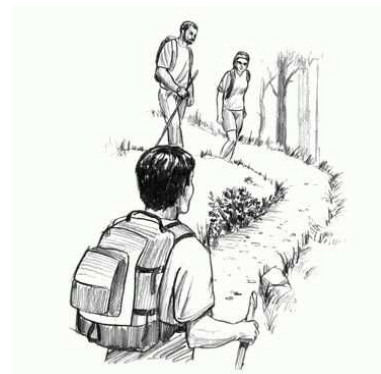
H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes, et chênes des grands fleuves
 H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)
 H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes
 H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)
 Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
 Communauté à grandes laîches (53.2)
 Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Pratique de la randonnée pédestre :

1. Informer les utilisateurs des chemins et sentiers : emprunter uniquement les chemins et sentiers existants, figurant sur les cartes IGN ou les cartes fournies par les offices de tourisme et les communes, afin de ne pas piétiner le couvert végétal hors sentiers et respecter la propriété privée.
Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents
2. Inviter les randonneurs à ne pas pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celles où l'accès est clairement autorisé, notamment pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune.
Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents
3. Eviter au maximum les traversées de cours d'eau (en dehors des ~~ouvrages hydrauliques~~ de franchissement (ponts, passerelles, gués) prévus à cet effet).
Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents

Entretien des sentiers de randonnées :

Mettre en œuvre des pratiques écologiques d'entretien des chemins et sentiers **et aires de stationnement**, en privilégiant un entretien manuel ou mécanique des milieux bordant les chemins et en intervenant du 1er septembre au 15 février, soit en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore (**sauf sur deux mètres de large maximum, de part et d'autre des chemins**).
Point de contrôle : absence de traitement chimique ; absence d'entretien courant en période sensible.

RECOMMANDATIONS

1. Fournir aux randonneurs un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter en faveur du site Natura 2000.
2. Respecter la tranquillité du site.
3. Pique-niquer aux endroits aménagés ; ne laisser aucun déchet sur le site **et ne pas faire de feu**.
4. Stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet.
5. Ne pas ramasser le bois mort afin de préserver les insectes xylophages (lucane cerf-volant).
6. Limiter la cueillette.

Remarques du groupe :

- L'état d'esprit de la randonnée se doit d'être « comportez-vous en invité ».
 - La randonnée ne doit pas conduire à créer des sentiers « sauvages » qui peuvent avoir des effets négatifs pour des raisons de sensibilité écologique des certains milieux naturels ou espèce mais aussi d'érosion des sols...
 - La notion de divagation des chiens a été modifiée par la loi DTR de 2005 (article 155 loi DTR, article L 427-6 code de l'environnement) : « *tout chien abandonné livré à son seul instinct est en état de divagation SAUF "s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris à la fin de l'action de chasse"* ».
- Le maintien des chiens en laisse ou à portée de voix de son maître n'est pas considéré comme un état de divagation et concourt à maintenir la tranquillité de lieux de randonnée.
- Des arrêtés municipaux prennent en compte les problématiques liées au risque incendie et dégradations qu'il convient de rappeler.

Fiche n°4 :
VTT ET CYCLOTOURISME

Destinataires : Associations de randonnée VTT et cyclotourisme

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes, et chênes des grands fleuves

H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)

H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes

H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)

Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Communauté à grandes laïches (53.2)

Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Emprunter uniquement les chemins et sentiers existants.
Point de contrôle : vérification de l'absence de tracés de VTT hors chemins.
2. Fournir à tous les vététistes un plan des circuits VTT de la FFC, de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge ou des communes sur lequel figure les zones d'habitats et d'espèces sensibles, afin qu'ils évitent les sites où se trouvent les populations connues d'espèces d'intérêt communautaire sensibles, pendant leur période de reproduction (sous réserve de la fourniture, par la structure animatrice, des informations nécessaires)
Point de contrôle : contrôle de la fréquentation de ces sites en période de reproduction.
3. Ne pas franchir les cours d'eau en dehors des ouvrages hydrauliques de franchissement (ponts, passerelles, gués) prévus à cet effet.
Point de contrôle : vérification des circuits.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
2. Eviter de piétiner la végétation en dehors des sentiers.
3. Pique-niquer aux endroits aménagés ; ne laisser aucun déchet sur le site et ne pas faire de feu.
4. Faire un rappel sur les précautions d'usage dans les plaquettes de présentation des itinéraires cyclables.

Remarques du groupe :

- Une commission randonnée VTT existe au niveau de la Communauté de communes de la Haute Saintonge pour la planification des circuits. Il conviendrait de compléter les documents d'information et communication existants avec les préconisations de la charte Natura 2000 sur ce type d'activités.

EQUITATION

Destinataires : Clubs équestres, Associations de randonnée équestre

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes, et chênes des grands fleuves
H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)
H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes
H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)
Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
Communauté à grandes laïches (53.2)
Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Emprunter uniquement les chemins et sentiers existants afin d'éviter que les chevaux et cavaliers ne piétinent le couvert végétal
Point de contrôle : contrôle sur place du non-piétinement des milieux bordant les chemins.
2. Ne pas franchir les cours d'eau en dehors des ouvrages hydrauliques de franchissement (ponts, passerelles, gués) prévus à cet effet.
Point de contrôle : vérification des circuits.

RECOMMANDATIONS

1. Modérer l'allure des chevaux dans les zones sensibles (définies avec la structure animatrice).
2. Limiter le nombre de cavaliers et de chevaux dans les zones sensibles, dont la localisation sera fournie par la structure animatrice.
3. Respecter la propreté (ne laisser aucun déchet sur le site) et la tranquillité du site.

Fiche n°6 :
CIRCULATION DES ENGINES MOTORISES TOUT TERRAIN (Motos quads, véhicules 4x4)

Destinataires : Club de pratiquants de quad, motos et véhicules tous terrains

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes, et chênes des grands fleuves

H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)

H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes

H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)

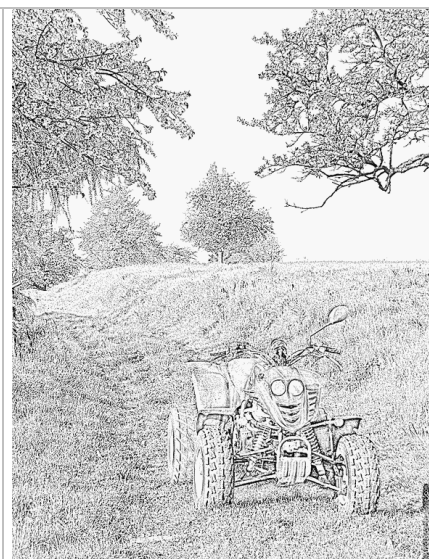
Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Communauté à grandes laïches (53.2)

Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Fournir aux utilisateurs d'engins motorisés tout terrain une carte mettant en évidence les voies ouvertes à la circulation publique qu'ils peuvent emprunter.
Point de contrôle : vérification de la carte et contrôle sur place des chemins effectivement fréquentés.
2. N'effectuer aucune circulation sur les habitats d'intérêt communautaire, sur la base d'une cartographie fournie par la structure animatrice.
Point de contrôle : vérification de la non-circulation sur les habitats d'intérêt communautaire.
3. Procéder, en collaboration avec la structure animatrice, à un repérage des zones à enjeux biologiques dans les terrains utilisés par la pratique, et ne pas effectuer de circulation dans ces zones.
Point de contrôle : repérage des zones à enjeu fait ; vérification de la non-circulation dans ces zones à enjeu.
4. Ne pas franchir les cours d'eau en dehors des ouvrages hydrauliques de franchissement et de gués prévus à cet effet, Ne pas circuler dans le lit des rivières
Point de contrôle : vérification de la non-circulation dans les cours d'eau.

RECOMMANDATIONS

1. Limiter la pratique des engins motorisés tout terrain de début mars à fin juillet de manière à ne pas perturber la faune pendant sa période d'activité.
2. Eviter de fréquenter le site Natura 2000 en cas de sol détrempé.
3. Rouler à une allure modérée et limiter les émissions sonores à l'intérieur du site Natura 2000.
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
5. Diffuser une information sur les précautions d'usage chez les concessionnaires de véhicules tout terrain et dans les journaux communaux.

FICHE n° 7 :
ACTIVITES NAUTIQUES (canoë-kayak, barque)

Destinataires : Bases de loisirs nautiques, clubs de canoë-kayak

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

H91F0 : Forêt mixte de chênes, d'ormes et frênes des grands fleuves

H91E0 : Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes (22.431)

Communautés flottantes des eaux peu profondes (22.432)

Formations riveraines de saules (44.1)

Phragmitaies (53.11)

Lit des rivières (24.1)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)

E1355 : Loutre

E1096 : Lamproie de Planer

E1163 : Chabot



Engagements :

Je m'engage à :

1. Sensibiliser les pratiquants, [par un certain nombre de consignes à l'embarquement ou lors de visites accompagnées](#), aux enjeux biologiques et à la sensibilité du site. Introduire des objectifs pédagogiques relatifs à la connaissance du milieu aquatique de la Seugne et à la sensibilité des espèces (période de reproduction, zones de refuge...), avec l'aide de la structure animatrice.
Point de contrôle : vérification que la sensibilisation des pratiquants a bien été effectuée.
2. Effectuer les embarquements et débarquements uniquement au droit des aires prévues à cet effet.
Point de contrôle : contrôle sur place des lieux effectifs d'embarquement/débarquement.

RECOMMANDATIONS

1. Pratiquer le canoë - kayak à un niveau d'eau suffisant pour éviter tout piétinement et raclement des fonds, [qui peuvent constituer des zones de frayères](#).
2. Ne pas arracher les herbiers aquatiques.
3. Sensibiliser les pratiquants au réseau d'alerte pour la nature de la Fédération Française de Canoë-Kayak, [avec un additif sur Natura 2000](#).
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site.

[Remarque du groupe de travail](#) : le réseau d'alerte pour la nature, mis en place par la Fédération Française de Canoë-kayak, est destiné à lutter contre les multiples petites atteintes à l'environnement (dépôts sauvages, pollutions...). La FFCK rappelle à tous ses membres qu'ils ont la possibilité de lui signaler toutes les anomalies dont ils pourraient être témoins sur leurs lieux de pratique de l'activité.

Fiche n°8
STRUCTURES D'HEBERGEMENT

Destinataires : Propriétaires de gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings...

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par ces activités

Tous

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. [Mettre à disposition de la clientèle les documents touristiques existants dans lesquels auront été insérées des informations sur le site Natura 2000](#), ainsi que les lettres d'informations, plaquettes de sensibilisation, documents pédagogiques... édités dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Point de contrôle : *contrôle sur place de la mise à disposition des documents.*
2. Informer mon personnel permanent/saisonnier sur la qualité du site et sa sensibilité.
Point de contrôle : *contrôle du niveau d'information du personnel.*

RECOMMANDATIONS

1. Informer le public sur la sensibilité du site et les précautions d'usage à respecter dans le site Natura 2000.
2. Développer des animations-nature en collaboration avec des structures associatives et collectivités compétentes.
3. Mettre en place des actions simples en faveur de la biodiversité au sein de ma propriété et les valoriser auprès de ma clientèle : fauche tardive des espaces verts, plantations d'arbres et de haies, pose de nichoirs, création de mares temporaires...
4. Privilégier les modes de gestion durable de mon activité : gestion extensive des espaces verts, récupération des eaux de pluie, tri des déchets, économie d'énergie...

[Remarque du groupe de travail :](#)

Des informations sur le site Natura 2000 pourraient être insérées dans le journal de la CdCHS « le Vacancier ».

Fiche n°9
COMMUNICATION

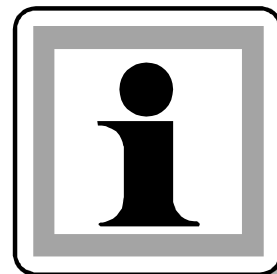
Destinataires : Associations, collectivités, prestataires touristiques

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

Tous

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Toutes



ENGAGEMENT

Je m'engage à :

1. Associer la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information relatifs à l'environnement au sein du site Natura 2000.
Point de contrôle : vérification de la participation de la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information.

RECOMMANDATIONS :

1. Informer le public sur la sensibilité des milieux, les précautions d'usage dans le site Natura 2000, et le maintien des bonnes pratiques favorables à l'environnement.
2. Développer des animations-nature en collaboration avec des structures associatives compétentes : animations auprès des scolaires, du grand public, des propriétaires riverains et des agriculteurs, organisation de journées événements.
3. Informer la population sur les pratiques respectueuses de l'environnement (limitation des traitements phytosanitaires, fauche tardive...).

Remarque du groupe de travail :

Il serait intéressant de relayer des journées type « nature propre » ou « world clean up ».

Un article d'information générale sur Natura 2000 pourrait être proposé pour intégration aux bulletins d'information des communes.